



JOURNEE OPEN Du 11 novembre 2014

FICHE D'INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Pilote 1 :

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse Complète : _____
 Portable : _____ Adresse email : _____

Option deuxième pilote (50€) :

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse Complète : _____
 Portable : _____ Adresse email : _____

VEHICULE Marque.....Type.....N° immatriculation.....

ASSURANCE :

J'atteste sur l'honneur que mon contrat d'assurance couvre bien mon véhicule en responsabilité civile pour une utilisation sur circuit fermé, sans notion de compétition ni de chronométrage :
 Cie Assurance.....N° contrat.....Echéance.....

Attestation de roulage sur circuit à demander à votre assurance et à **présenter obligatoirement**

TARIF VEHICULE + 1 PILOTE	220 €
Option 2ème PILOTE	50 €

Déjeuner de midi, espace réception, service traiteur comprenant : (Eau, buffet composé, fromage, buffet de dessert, café) x 28 € = €
--	----------------	---------

TOTAL :€

Inscription enregistrée uniquement à réception de l'abandon de recours et du présent formulaire complétés et signés, ainsi que d'un acompte de 150€.

A retourner à :

ATOUT VITESSE 53 rue des Genêts 68120 RICHWILLER

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de la journée du 11/11/2014 ci-jointes et l'accepte.

Ecrivez la mention : "Lu et approuvé" :

Date : Signature :

IMPORTANT : AUCUN REPAS SUPPLEMENTAIRE NE POURRA ETRE RESERVE APRES LE 03 NOVEMBRE.



Conditions générales

11 novembre 2014



Briefing

Présence obligatoire au briefing de tous les pilotes.

Condition

Cette journée session libre à l'anneau du Rhin (circuit 3km) est en tours libres sur circuit sans chronométrage ni classement de 9H00 à 12H00 et 13H00 à 16H00. La présentation des casques et de **l'assurance sont obligatoires**. Un seul passager autorisé. Nombre de places limité à 40 autos maxi. Le temps perdu pour chaque intervention après un incident n'est pas récupérable.

Responsabilité

Chaque pilote décharge le circuit et l'organisateur de toute responsabilité au cas où il causerait par son comportement, volontairement ou involontairement, de manière directe ou indirecte, un dommage, quel qu'il soit, à lui-même ou toute autre personne durant toute la durée de la manifestation. Il est donc pleinement conscient des risques encourus, les accepte et renonce à toute poursuite pénales, civiles, administratives, judiciaires ou autres quelles qu'elles soient envers le circuit ainsi que l'organisateur Atout Vitesse. Chaque participant, pilote ou passager, doit être assuré en rapport avec l'activité pratiquée.

Véhicule autorisés

L'accès à la piste est interdit à tous les véhicules dont le niveau sonore dépasse **100 dB**. Font exception les véhicules immatriculés dont le niveau sonore est conforme à l'homologation (et donc à la carte grise).

Règle de sécurité

Les conducteurs et passagers doivent porter en piste la ceinture de sécurité et un casque.

Les conducteurs respecteront **les drapeaux/ feux jaunes** signifiant «**Danger-Ralenti**», **rouge** signifiant «**Finir le tour lentement et sortir**», damier signifiant «**Fin de séance/ journée**». Les conducteurs doivent regarder régulièrement dans leur rétroviseur pour vérifier si quelqu'un souhaite dépasser (3 fois par tour minimum).

Si un conducteur est suivi par un conducteur plus rapide qui souhaite dépasser, il doit laisser passer le véhicule qui le suit en l'indiquant avec le clignotant. En l'absence d'indication après un tour de piste complet, les conducteurs seront présumés conscients de l'ouverture d'un duel sportif.

Le conducteur le plus lent a toujours la priorité de la trajectoire. **Le plus rapide doit se débrouiller pour le dépasser dans de bonnes conditions de sécurité**, dont il est toujours responsable même en duel sportif.

Il est interdit de prendre les raccourcis, de faire une marche arrière, de faire demi-tour, de conduire en sens inverse.

Il est interdit de changer de trajectoire, de rentrer aux stands ou de faire un tour au ralenti sans l'indiquer aux autres conducteurs avec le clignotant.

Il est interdit de prendre l'entrée de la piste à contresens, de rouler sur les bas-côtés, de s'arrêter sur la piste, sauf en cas de force majeure.

En cas d'accident ou de panne mécanique, il faut s'arrêter sur le bas-côté, hors de la trajectoire et hors de danger, sortir du véhicule et courir se mettre à l'abri loin de la piste en attendant là le véhicule d'intervention.

En cas d'accident, s'il y a le moindre doute sur l'état de santé, il faut rester immobile et attendre les secours sans bouger.

En cas de tour au ralenti, il faut rester hors trajectoire, warning activé.

Annulation / Remboursement

Aucune annulation d'inscription ne sera remboursée après le 10 Octobre 2014.

Les inscriptions sont toutefois transmissibles, pour autant que le pilote remplaçant retourne à Atout vitesse le formulaire d'inscription et la décharge dûment remplis et signés.

Sanction

Atout Vitesse se réserve le droit d'exclure toute personne n'ayant pas respecté les règles imposées par le circuit ou par Atout Vitesse, sans dédommagement. Atout Vitesse se réserve également le droit d'exclure un véhicule ne présentant pas un état de fonctionnement adapté.

Aucune exploitation commerciale du droit d'accès au circuit ne sera tolérée (Paiement d'entrée, baptême etc...) sous risque d'exclusion.

En cas de contestation, c'est la version française du présent règlement qui fera office de référence.

Courtoisie

Le conducteur doit payer les frais occasionnés par un sinistre (rail de sécurité, pile de pneus, extincteur, etc...).

Toute atteinte à l'image de l'organisateur, des autres conducteurs, de L'Anneau du Rhin S.A., de sa direction sera sanctionnée.



Abandon de Recours 2014

Le soussigné : M.....

Adresse :

Téléphone : e-mail :

Véhicule : Marque : Type : N°immatriculation :

Compagnie d'assurance : N° Contrat : Date d'échéance :

- Déclare connaître et accepter **tous les risques liés à la pratique des sports mécaniques** sur circuit, notamment en cas d'excès de témérité, déclare accepter d'effectuer le premier tour de piste de chaque session à allure modérée et déclare, au delà du premier tour être conscient de l'état de sécurité du circuit.
- Déclare par la présente entreprendre les séances de tours libres et d'entraînement chronométré, **sous son entière responsabilité, à ses risques et périls**, renonçant ainsi irrévocablement à tout recours, à quelque titre que ce soit, contre les propriétaires ou exploitants du site, les constructeurs, les organisateurs de l'évènement, les autres participants, les équipes de secours ainsi que les assureurs des personnes et sociétés précitées.
- Déclare que son véhicule est assuré et que par la présente renonciation à tout recours est valable pour lui-même ainsi que pour son assureur, ses héritiers et tous ses ayants droits (l'éventuelle nécessité d'information et d'obtention de l'accord préalable de ces tiers au sujet de cette renonciation est de la responsabilité pleine et entière du déclarant signataire).
- Déclare accepter le port du **casque obligatoire**.
- Déclare ne pas avoir consommé d'alcool ou de drogue, et accepte d'être soumis à un test en cas de doute.
- Reconnaît être seul(e) responsable de son véhicule et s'engage à **ne pas prêter son véhicule** à un autre conducteur sans que celui-ci n'ait signé un document identique.
- Déclare prendre **un seul passager à la fois, à ses risques et périls** et sous son entière responsabilité.
- Reconnaît être **responsable des dégâts éventuels** qu'il occasionnerait avec son véhicule aux infrastructures du circuit et s'engage à en rembourser les frais ainsi occasionnés sur base du devis établi par L'ANNEAU du RHIN (tarifs : rails de sécurité : 350€, extincteurs : 80€, sac d'absorbant d'huile : 40€, pile de pneu : 20€).
- Déclare accepter l'exploitation commerciale de tout enregistrement réalisé par la vidéo ou les photographes et incluant des images de mon véhicule ou de moi-même.
- Déclare être responsable de la garde et de la conservation de ses propres matériels ainsi que de ceux mis éventuellement à sa disposition. L'ANNEAU du RHIN décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'origine animale (attention : présence de chiens de garde en liberté la nuit).
- Déclare avoir pris connaissance et respecter le **règlement intérieur du circuit** (voir ci-dessous) et notamment la limite du niveau sonore individuelle maximale et le fait qu'aucun remboursement ne lui sera dû si son véhicule est refusé parce qu'il dépasse cette limite.

Règlement intérieur

Le client s'engage ainsi que pour ses accompagnateurs, ses enfants et ses animaux, à respecter la propriété privée où il est accueilli comme invité : il est strictement interdit de jeter des débris hors des poubelles, d'uriner hors des WC et d'effectuer toute détérioration ou salissure quelle qu'elle soit. Il est aussi interdit, en repartant, de laisser sur place les déchets polluants suivants : huiles, pneus, batterie. Il est interdit à toute personne de traverser ou d'emprunter à pied les abords de la piste et de franchir les limites protégées par un grillage. L'enceinte ferme à 20H et le circuit ne possède pas les autorisations nécessaires pour accueillir les campeurs la nuit. Les chiens doivent être attachés et les enfants surveillés. Tout manquement sera sanctionné par des amendes, des interdictions de piste ou des exclusions du site.

Le client s'engage à **observer scrupuleusement les règles d'utilisation** et consignes de sécurité en vigueur et à respecter immédiatement les demandes du responsable de piste ainsi que les indications des drapeaux et des feux de signalisation (JAUNE = ralentir, ROUGE = sortir à la fin du tour) des commissaires de piste préposés, chargés de mission, mis en place par l'organisateur de la rencontre.

Aucun véhicule ne doit s'engager sur la piste sans en avoir reçu l'autorisation. **Le port du casque et des ceintures de sécurité, pour le passager et le pilote sont obligatoires** sur le circuit, sauf convention expresse contraire. Il est strictement interdit aux conducteurs sur la piste de faire demi-tour, d'emprunter la piste en sens inverse, de faire marche arrière, de faire des burn out, de faire des drifts. Au cas où le Drift est autorisé, le Drift non contrôlé est interdit (la 2^{ème} fois que le conducteur mettra une roue hors de piste, il sera exclu définitivement). Sauf autorisation expresse, L'ANNEAU du RHIN interdit les activités commerciales suivantes : commerce de boissons, de traiteurs, de vêtements, de carburant, de photos, de vidéo, de baptêmes de piste (en passager ou au volant), de cours de pilotage.

La limite du niveau sonore maximal de chaque véhicule est fixée, en semaine, en fonction du nombre de véhicules présents sur le parking : **107 dB jusqu'à 3 véhicules, 104 dB jusqu'à 20 véhicules, 102 dB jusqu'à 40 véhicules, 100 dB au-delà. Les samedis, les dimanches, les jours fériés et les lundi soirs, la limite du niveau sonore maximal est fixée à 100 dB. Sur le Circuit Ecole 1.1 km, la limite du niveau sonore maximale est fixée à 100 dB.** Le niveau sonore de chaque véhicule est contrôlé avant de pénétrer sur la piste de façon statique à 50 cm de l'échappement, selon un angle de 45° et à un **régime moteur égal à 60% du régime maximum**. Aucune tolérance ne sera admise pour les véhicules modernes, sauf pour les véhicules immatriculés, conformes au Code de la Route et équipés du silencieux d'origine et conforme (non modifié). Une tolérance de 3 dB est accordée uniquement aux véhicules de collection **qui ne peuvent adapter de silencieux adéquat**: ils tourneront alors par groupe de 3 dans une série à part. Les camions, les side-cars et les kartings de compétition sont interdits sur la piste.

Toute personne ne respectant pas le présent règlement intérieur ou ayant un comportement dangereux sera immédiatement exclue du circuit sans aucun remboursement possible.

Ecrivez la mention « Lu et approuvé » :

Date : Signature :